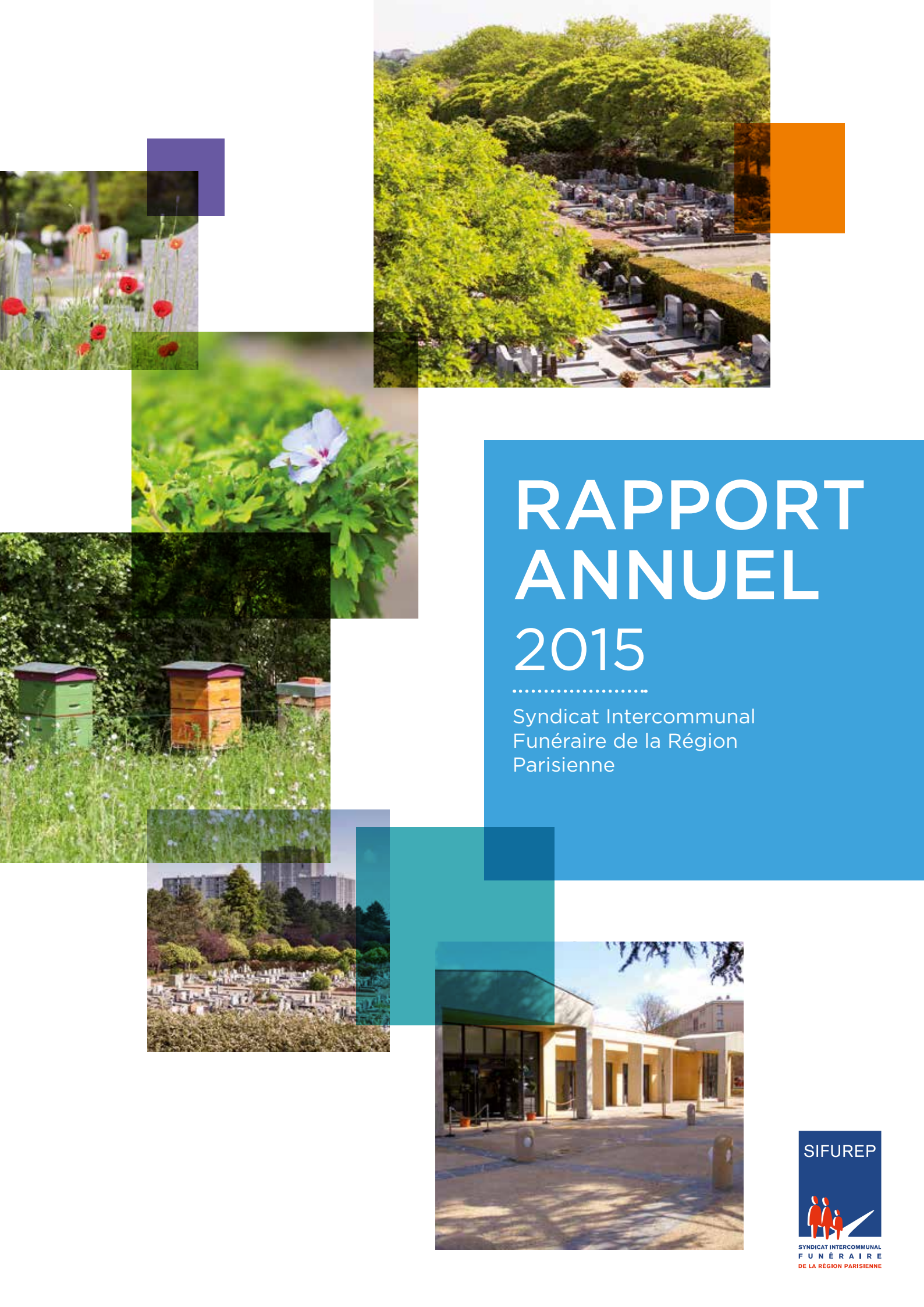




RAPPORT ANNUEL 2015

.....
Syndicat Intercommunal
Funéraire de la Région
Parisienne

SIFUREP



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE



sommaire

- 03 Editorial
- 04 Le SIFUREP
- 08 Les instances du SIFUREP
- 10 L'année 2015
- 12 Conseiller et assister les services
d'état civil et les familles
- 15 Valoriser et mieux gérer
les cimetières
- 17 Le contrat de délégation
pour le service extérieur
des pompes funèbres
- 21 Crématoriums, cinq équipements
de proximité au service des familles
 - Crématorium
du Mont-Valérien de Nanterre
 - Crématorium
du Val de Bièvre d'Arcueil
 - Crématorium
du Parc à Clamart
 - Crématorium
de Champigny-sur-Marne
 - Crématorium de Montfermeil
- 28 Les chambres funéraires
 - La chambre funéraire
de Nanterre
 - La chambre funéraire
de Montreuil
- 30 Liste des délégués



Jacques KOSSOWSKI

Président du SIFUREP,
Député-maire de Courbevoie,
Président de Paris Ouest La Défense

Notre syndicat a franchi un nouveau cap avec quinze adhésions entre 2015 et aujourd'hui. Les procédures en cours terminées, le SIFUREP comprendra 96 collectivités. Ces communes de toutes tailles et de tous les départements d'Île-de-France marquent un réel intérêt pour les services offerts par notre syndicat : conseil et assistance dans l'application de la réglementation funéraire, gestion et contrôle du service extérieur des pompes funèbres mais aussi gestion d'équipements funéraires.

Pour la première fois, le syndicat a repris en gestion un crématorium existant, celui de Montfermeil, et a relancé une procédure de délégation de service public, attribuée en juin dernier à OGF. Les importants travaux de rénovation en cours seront achevés début 2018.

2015 a aussi été l'année du démarrage de l'activité « gestion de cimetières », la ville de Villetaneuse ayant confié la gestion de son cimetière ancien au syndicat. La centrale d'achat connaît également un succès important avec quarante collectivités adhérentes et neuf marchés en cours, facilitant la gestion, l'aménagement et l'entretien de nos cimetières.

Veiller à la qualité des services offerts et à leur prix est un souci constant du syndicat, comme le prouve encore le contrôle effectué sur le service extérieur des pompes funèbres, qui a conduit à faire évoluer notre contrat avec OGF avec la signature d'un avenant en juin 2016. Celui-ci permettra d'assurer la prise en charge par le délégataire des obsèques des enfants nés sans vie et d'étendre les conditions d'utilisation de la délégation par les familles des collectivités adhérentes.

La vigilance est de mise pour garder un service public funéraire dans un secteur en pleine recomposition avec l'apparition d'un duopole entre Funecap, qui a racheté le groupe de franchises Roc-Eclerc, et OGF, qui poursuit sa croissance externe avec le rachat de la société Roger Marin, qui exploite huit crématoriums dont deux en Île-de-France, et de la société Atrium, qui gère onze crématoriums.

Mes remerciements iront aux délégués, à nos partenaires et à l'équipe du syndicat.

Un hommage particulier à Étienne Andreux, directeur du SIFUREP depuis 1995 et qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. Il a œuvré avec passion afin que les familles aient accès à un service public funéraire et à des infrastructures de qualité.

Un grand merci à lui pour l'impulsion qu'il a donnée au SIFUREP et son engagement qui ont permis au syndicat de changer de dimension en deux décennies et d'étendre considérablement les services apportés aux familles.



LE SIFUREP

**LE SIFUREP RÉPOND À UN ENJEU
MAJEUR : OFFRIR UN SERVICE
FUNÉRAIRE DE QUALITÉ
POUR LA RÉGION PARISIENNE**

NOS MISSIONS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

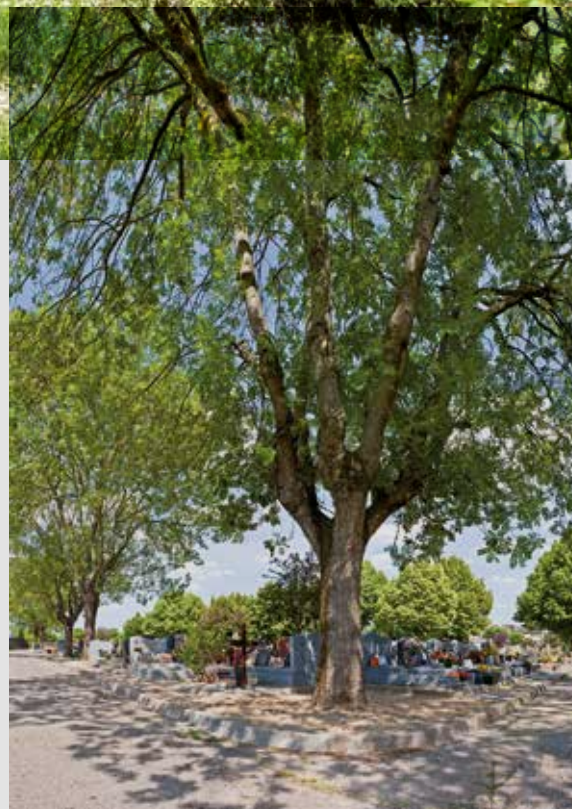
Syndicat mixte créé en 1905, le SIFUREP a pour missions d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire pour les collectivités adhérentes.

À l'écoute des évolutions sociétales et culturelles qui influencent nécessairement l'action publique funéraire et les pratiques des acteurs du service funéraire, le SIFUREP exerce ses missions avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

C'est ainsi qu'il veille à l'amélioration continue de l'accueil des familles, à l'accessibilité de tous à un service public funéraire et à des infrastructures de qualité à un prix maîtrisé.

Il accompagne et conseille également les collectivités et leurs services dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés.

Pour anticiper les besoins à venir, le SIFUREP engage des études prospectives et organise un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires.





NOS COMPÉTENCES

- **La compétence historique « service extérieur des pompes funèbres »** : le contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres conclu par le SIFUREP avec OGF est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le SIFUREP gère également deux chambres funéraires à Nanterre et à Montreuil.
- **La compétence « crématoriums »** : dans ce cadre, le SIFUREP gère cinq crématoriums (Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et Montfermeil).
- **La compétence « cimetières »** s'adresse aux collectivités qui souhaitent déléguer la gestion de leur(s) cimetière(s). À ce titre, le SIFUREP assure la gestion du cimetière de Villetaneuse.

Par ailleurs, le SIFUREP aide les collectivités à optimiser la gestion de leurs cimetières avec une **centrale d'achat** permettant la mutualisation des marchés publics de fournitures, travaux et services. 39 collectivités ont adhéré à cette centrale d'achat.



NOS MOYENS FINANCIERS

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement représentent un total de 791 523 €. Elles sont constituées en quasi-totalité des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat et des cotisations des communes adhérentes au syndicat.

LES DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 743 353 €. Elles sont essentiellement constituées par :

- **les charges à caractère général** : 271 979 € qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat et à l'accomplissement de ses missions ;
- **les charges du personnel** : 339 109 € ;
- **les autres charges de gestion courante** : 132 263 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 61 900 €.



LE SIFUREP EN BREF

Le syndicat

DATE DE CRÉATION : 1905

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 96

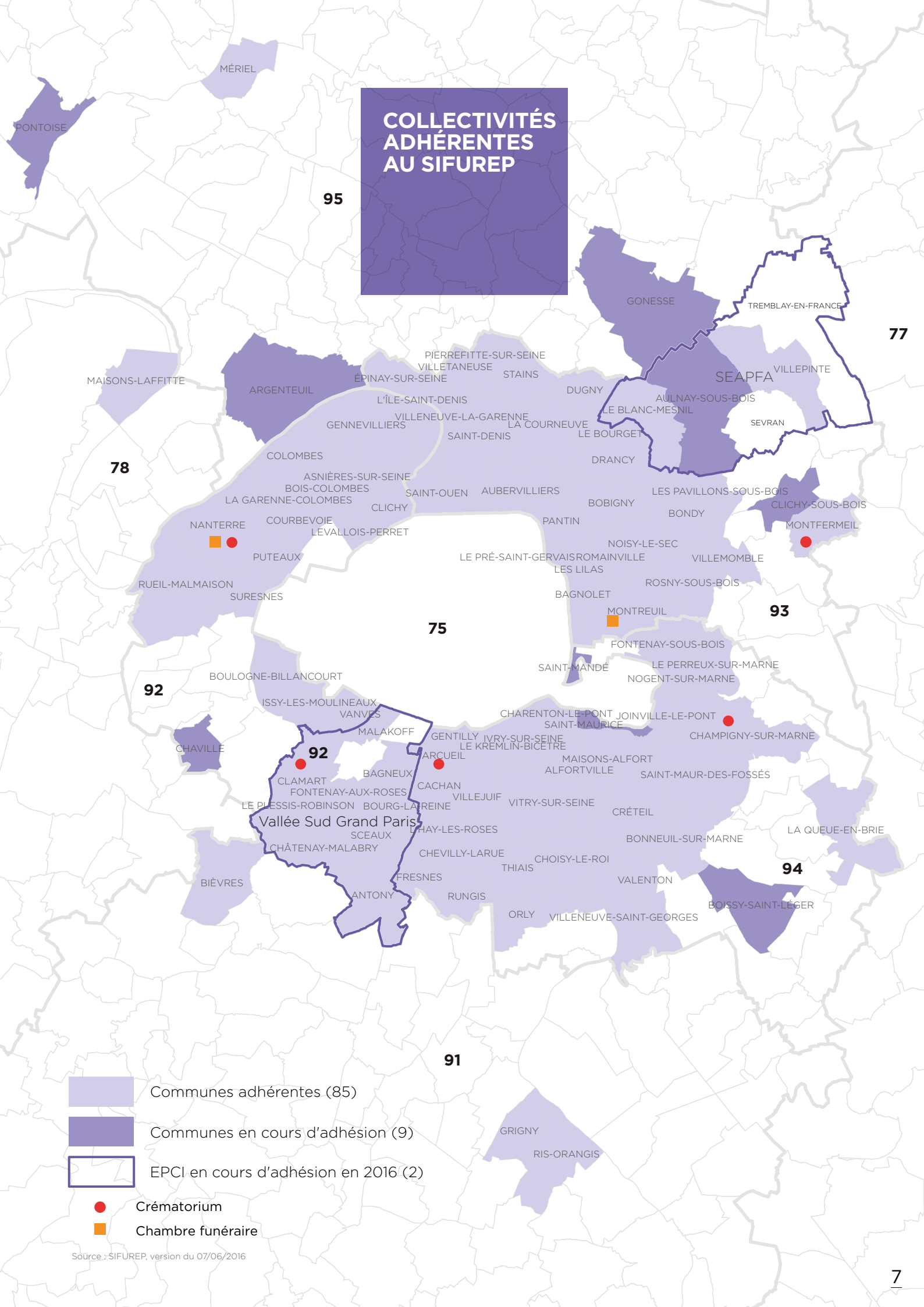
- 85 communes
- 9 communes en cours d'adhésion
(au 1^{er} septembre 2016)
- 1 Etablissement public territorial (EPT) :
Vallée Sud Grand Paris
- 1 syndicat (SEAPFA)

NOMBRE D'HABITANTS : plus de 3,8 millions

Contrats de délégation de service public

- **Service extérieur des pompes funèbres :**
 - . Contrat entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013
pour une durée de 6 ans
 - . Déléataire : OGF
- **Chambres funéraires :**
 - NANTERRE**
 - . Déléataire : OGF
 - . Nombre d'admissions en 2015 : 1 400
 - MONTREUIL**
 - . Déléataire : OGF
 - . Nombre d'admissions en 2015 : 785
- **Crématoriums :**
 - MONTFERMEIL**
 - . Ouvert en 1998
 - . Déléataire : OGF
 - . Nombre de crémations en 2015 : 1 425
 - MONT-VALÉRIEN À NANTERRE**
 - . Ouvert en 1999
 - . Déléataire : OGF
 - . Nombre de crémations en 2015 : 1 767
 - VAL DE BIÈVRE À ARCUEIL**
 - . Ouvert en 2002
 - . Déléataire :
Société Groupement Funéraire Francilien
(G2F)
 - . Nombre de crémations en 2015 : 1 281
 - PARC À CLAMART**
 - . Ouvert en 2007
 - . Déléataire : OGF
 - . Nombre de crémations en 2015 : 1 395
 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE**
 - . Ouvert en 2007
 - . Déléataire :
SEM Services funéraires de la ville de Paris
 - . Nombre de crémations en 2015 : 1 290

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SIFUREP



LES INSTANCES DU SIFUREP

Le bureau



PRÉSIDENT

JACQUES KOSSOWSKI
Député-maire de Courbevoie,
Président de l'Établissement
public territorial (EPT)
Paris Ouest La Défense



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

MARIE-AUGUSTE GOUZEL
Conseiller municipal délégué
d'Issy-les-Moulineaux



2^È VICE-PRÉSIDENT

CARINNE JUSTE
Maire de Villetaneuse



3^È VICE-PRÉSIDENT

GUY JOUVENELLE
Conseiller municipal délégué
de Pierrefitte-sur-Seine



4^È VICE-PRÉSIDENT

SYLVIE BLIN
Maire-adjointe
d'Épinay-sur-Seine



5^È VICE-PRÉSIDENT

HASSAN HMANI
Maire-adjoint de Nanterre



6^È VICE-PRÉSIDENT

CATHERINE HERVÉ
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort



7^È VICE-PRÉSIDENT

CHRISTIAN MÉTAIRIE
Premier Maire-adjoint
d'Arcueil
Conseiller départemental



8^È VICE-PRÉSIDENT

JOSÉPHINE TILQUIN
Conseillère municipale
délégée auprès
du Maire de Suresnes



9^È VICE-PRÉSIDENT

CHRISTIAN FAUTRÉ
Premier Maire-adjoint
de Champigny-sur-Marne

Les commissions

Le comité syndical du SIFUREP s'est réuni à trois reprises et a adopté 58 délibérations. Le bureau s'est réuni six fois. Le syndicat a conclu 21 marchés dont huit pour la centrale d'achat.

Les commissions thématiques du SIFUREP : une expertise nécessaire à la prise de décision

Le SIFUREP dispose de deux commissions thématiques constituées de délégués désignés parmi les élus du comité. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au bureau et à l'assemblée délibérante.



LA COMMISSION « COMMUNICATION »

Elle est coprésidée par :
Hassan HMANI, Vice-président
Christian MÉTAIRIE, Vice-président
Joséphine TILQUIN, Vice-présidente

En sont membres :
Gérald BORDES,
délégué de la commune de Dugny
Véronique GAUTHIER,
déléguée de la commune de Ris-Orangis
Émilie LACAZE,
déléguée de Villeneuve-la-Garenne
Anne-Laure LEBRETON,
déléguée de la commune de Puteaux
Isabelle LÉVÈQUE,
déléguée de la commune de Bobigny
Pascale MARTINEAU,
déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne

LA COMMISSION « CIMETIÈRES »

Elle est coprésidée par :
Marie-Auguste GOUZEL, Vice-président
Guy JOUVENELLE, Vice-président
Joséphine TILQUIN, Vice-présidente

En sont membres :
Sabrina ASSAYAG,
déléguée de la commune
des Pavillons-sous-Bois
Patrice CALSAT,
délégué de la commune de Romainville
Jacques CRESPIN,
délégué de la commune d'Alfortville
Gilles CHAUMERLIAC,
délégué de la commune de Bois-Colombes
Gilles DEBROSSE,
délégué de la commune de Châtenay-Malabry
Pascale MARTINEAU,
déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne
Olivier MATHIS,
délégué de la commune de Stains
Jean MILCOS,
délégué de la commune de Clamart
Séverine PETER,
déléguée de la commune d'Ivry-sur-Seine
Sylvie RAMOND,
déléguée de la commune de Levallois-Perret

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) PERMET LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS D'USAGERS

Composée de représentants d'associations, la CCSPL s'est réunie une fois au cours de l'année 2015 pour examiner les rapports d'activité des concessionnaires et donner un avis préalablement au lancement de la délégation de service public pour la rénovation et l'exploitation du crématorium de Montfermeil.

Les associations membres de la commission sont : AFOC 92 (Association Force Ouvrière des Consommateurs 92), Association nationale crématisiste, Familles de France, Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92), UFC Que Choisir Île-de-France et Vivre son Deuil Île-de-France.



L'ANNÉE 2015

LES TEMPS FORTS DU SYNDICAT

Quinze nouvelles adhésions entre 2015 et début 2016

Dix nouvelles communes ont adhéré au SIFUREP en 2015 :

- Bièvres et Grigny (Essonne) ;
- Chaville et Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) ;
- Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ;
- Argenteuil, Mériel et Pontoise (Val-d'Oise) ;
- Boissy-Saint-Léger et Saint-Mandé (Val-de-Marne).

En 2016, neuf autres communes ont demandé leur adhésion ainsi que l'Établissement public territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris et le Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA). Avec ces nouveaux adhérents, le SIFUREP comprendra 96 collectivités.



Lancement de la délégation de service public (DSP) pour le crématorium de Montfermeil

La gestion de la DSP attribuée à OGF a été reprise en 2015 par le SIFUREP. Une nouvelle délégation de service public a été lancée au comité du 8 octobre 2015 et attribuée par le comité du 9 juin 2016 à OGF. Les travaux d'extension et de rénovation permettront de réaliser un équipement de qualité plus fonctionnel.

Partenariat avec l'atelier parisien d'urbanisme (APUR)

Le SIFUREP travaille régulièrement avec l'APUR depuis 2009 pour la réalisation d'études sur les cimetières et sur le programme de rénovation du cimetière des Joncherolles. L'APUR a mis en place en 2015 un lieu d'échanges avec les principaux acteurs de la métropole afin de contribuer à la cohérence des politiques publiques menées par chacun d'eux. Le SIFUREP sera associé à ces travaux.

TRÈS FORTE AUGMENTATION DU TAUX DE MORTALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

+ 7,3 %

EN 2015, 600 000 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES EN FRANCE.

IL S'AGIT DU NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ DEPUIS L'APRÈS-GUERRE. LE NOMBRE DE DÉCÈS A AUGMENTÉ DE 41 000 PAR RAPPORT À 2014 (SOIT UNE AUGMENTATION DE 7,3 %) APRÈS DEUX ANNÉES DE RECUL.

EN ÎLE-DE-FRANCE, 76 064 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES EN 2015 CONTRE 70 504 EN 2014 (SOIT UNE AUGMENTATION DE 7,8 %).

+ 7,8 %

Premier cimetière confié en gestion au SIFUREP

Le SIFUREP exerce désormais à la demande des collectivités la gestion des cimetières. En mai 2015, la ville de Villeteuse a demandé son adhésion à la compétence « cimetières » et a ainsi confié au syndicat la gestion de son cimetière communal.

Grand succès du colloque du SIFUREP consacré aux nouvelles technologies

Le 8 octobre, le SIFUREP a organisé son colloque annuel sur la place des nouvelles technologies dans le domaine du funéraire. Ce colloque a rencontré un vif succès, réunissant 130 personnes. L'ensemble des participants, dont une grande partie de représentants de la profession funéraire, a manifesté sa grande satisfaction quant au contenu et à la qualité des interventions. Le compte rendu du colloque est disponible sur le site Internet www.sifurep.com dans la rubrique « Bibliothèque ».

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR FUNÉRAIRE

Choix des Français en matière d'obsèques

À l'occasion de la Toussaint, la SEM funéraire de la ville de Paris a fait réaliser une enquête par IPSOS sur les souhaits et attentes des Français pour l'organisation des obsèques. Cette enquête a été réalisée auprès de plus de 1 000 personnes. Les résultats montrent que 51 % d'entre elles privilégient la crémation pour leurs propres obsèques, notamment les seniors (57 % des 60 ans et plus). Les jeunes en revanche (60 % des moins de 35 ans) choisissent plutôt l'inhumation. Dans le cas de l'organisation de funérailles d'un proche, l'inhumation est également privilégiée à 52 %.

Ces chiffres montrent une remontée du choix pour l'inhumation alors que ces dernières années la crémation avait connu une forte croissance.

Cette enquête est consultable sur le site de la SEM funéraire de la ville de Paris.

Vers un duopole des acteurs funéraires

En 2015, le groupe Funecap annonçait le rachat de Roc-Eclerc, numéro deux des pompes funèbres en France. Parallèlement, le groupe OGF a poursuivi sa croissance externe en rachetant la société Roger Marin, qui exploite notamment huit crématoriums dont deux en Île-de-France. En 2016, OGF a explicitement placé sa croissance externe au cœur de sa stratégie. Il a notamment annoncé un rapprochement avec la société Serénium, actuel numéro trois des services funéraires dans l'Ouest de la France ainsi que le rachat d'Atrium, société spécialisée dans les crématoriums qui en exploite actuellement onze. En procédant au rachat de cette entreprise, le groupe OGF indique avoir ainsi 70 crématoriums en construction ou en exploitation, soit la moitié des équipements existants en France.





CONSEILLER ET ASSISTER LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL ET LES FAMILLES

UNE EXPERTISE AU SERVICE DES COMMUNES

Le syndicat met à la disposition des services d'état civil et des conservateurs de cimetières des communes adhérentes son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.





ENQUÊTE SUR LES TARIFS DES CIMETIÈRES

Le syndicat mène une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur :

- les tarifs des concessions ;
- les taxes funéraires ;
- les travaux dans les cimetières (pour les villes ayant une régie communale) ;
- la destination des cendres.

Les résultats de l'enquête funéraire 2015 sont téléchargeables sur l'espace adhérent du SIFUREP (rubrique cimetières) accessible depuis le site internet du syndicat : www.sifurep.com

DES INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL

Que faire en cas de décès ?

- **Informar les familles de l'existence du contrat de délégation de service public pour le service extérieur et de l'engagement contractuel.** Ce contrat permet de proposer aux familles qui souhaitent en bénéficier un service public dont la qualité et les tarifs sont garantis et contrôlés par le syndicat dans le respect des principes suivants : continuité du service, égalité de traitement, protection des intérêts des familles.
- **Remettre aux familles un guide des obsèques et l'engagement contractuel.** Le guide a pour but d'informer les familles sur les démarches à effectuer et l'organisation des obsèques. L'engagement contractuel offre une référence tarifaire pour un convoi local. Ces informations permettent aux familles de comparer les prestations et ainsi de choisir plus aisément une entreprise funéraire.



Pour les services d'État civil intéressés, *Le guide des obsèques* est disponible sur simple demande auprès du SIFUREP (contact : communication@sifurep.com). Il est également téléchargeable sur le site internet : www.sifurep.com.

- **En cas de décès d'un enfant de moins de 1 an,** informer les familles que le délégataire assure la gratuité des obsèques si un certificat de décès a été établi.
- **En cas de décès d'un enfant de moins de 16 ans,** les familles peuvent bénéficier d'une prise en charge, à hauteur de 50 %, des frais liés aux obsèques.
- **En cas de décès d'une personne dépourvue de ressources suffisantes,** le délégataire prend en charge les obsèques (voir le détail des démarches page 18).



Que faire si la famille exprime le désir de procéder à une crémation ?

Informez les familles de l'existence du crématorium du SIFUREP le plus proche et leur indiquer que :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder à ces services ;
- les crématoriums disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie adaptées ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer, gratuitement, à la demande de la famille, une cérémonie d'adieu simple.

Tous les équipements du SIFUREP disposent de jardins du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place.

La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium le temps de décider du lieu de destination des cendres. Le syndicat a négocié dans les contrats de délégation de service public que cette possibilité soit effective trois mois gratuitement.

Crémation d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Elle est gratuite dans les crématoriums du syndicat pour les personnes décédées sur le territoire des communes adhérentes.

LE GUIDE DES OBSÈQUES, UN OUTIL POUR LES FAMILLES

Le guide des obsèques réalisé par le SIFUREP a pour objectif d'aider les communes adhérentes et plus particulièrement les services d'État civil à informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des services d'État civil et des cimetières des communes adhérentes. Il doit être diffusé et mis à la disposition du public au travers, notamment, des sites internet et des magazines municipaux.



La dernière édition du guide des obsèques est disponible sur le site internet du syndicat : **www.sifurep.com**, rubrique : **guide des obsèques**



VALORISER ET MIEUX GÉRER LES CIMETIÈRES

LA COMPÉTENCE « CIMETIÈRES », UN LIBRE CHOIX

La compétence « cimetières » concerne la création et/ou l'agrandissement ainsi que la gestion de cimetières. Les collectivités sont libres de transférer cette compétence au SIFUREP. En cas de transfert d'un ou plusieurs cimetières, le SIFUREP se substitue à la collectivité.

Des syndicats intercommunaux de cimetières ou des communautés d'agglomération peuvent également choisir de transférer leur compétence en matière de cimetières au syndicat.



La ville de Villetaneuse a demandé en mai 2015 son adhésion à la compétence « cimetières » et a ainsi confié au syndicat la gestion de son cimetière communal.

UN EXEMPLE DE PARTENARIAT : LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES JONCHEROLLES

Depuis 2010, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ). Le SIFUREP assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines ainsi que la gestion financière et le suivi des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation du cimetière.

Afin que le cimetière retrouve un aspect paysager de qualité, un important chantier de réhabilitation des espaces verts a été lancé. En 2015, le jardin du souvenir du crématorium a été rénové pour répondre aux attentes des familles en matière d'espaces de dispersion, de cérémonie et de recueillement.

Une démarche environnementale a été mise en place pour supprimer l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien du site. Le cimetière s'est doté d'un plan de désherbage avec des méthodes alternatives (manuelles, thermiques ou mécaniques). Cinq ruches ont été installées.



LE COMITÉ DE SUIVI

Le SIFUREP a mis en place un comité de suivi dédié à la centrale d'achat avec les collectivités adhérentes afin :

- d'identifier les nouveaux marchés à passer ;
- de partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques ;
- de suivre les évolutions législatives, sociales, patrimoniales et environnementales.

LA CENTRALE D'ACHAT : SIMPLIFIER LA GESTION DES CIMETIÈRES ET MAÎTRISER LES BUDGETS

Les cimetières doivent répondre à de nouvelles obligations légales, à l'évolution des pratiques, des rites funéraires, et à des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux. Pour accompagner les collectivités dans cette évolution, le SIFUREP a créé une centrale d'achat dont l'objectif est de simplifier la gestion des cimetières et de maîtriser les coûts grâce à la mutualisation des achats.

Pourquoi adhérer à la centrale d'achat ?

Le SIFUREP accompagne les adhérents dans la réflexion, la réalisation des processus funéraires et l'exécution des marchés.

L'adhésion permet à la collectivité d'être déchargée de l'organisation des appels d'offres et de bénéficier :

- de l'expertise technique et juridique du SIFUREP ;
- de l'effet de la mutualisation sur les prix et les services associés ;
- de la force d'un réseau d'adhérents auprès des titulaires de marchés publics ;
- de marchés « grands comptes » adaptés aux besoins de toutes les collectivités (quelle que soit leur structure ou leur taille) ;
- d'une souplesse d'exécution dans l'utilisation des marchés (bons de commandes).

Point d'étape de la centrale d'achat

• 39 collectivités sont adhérentes à la centrale d'achat du SIFUREP :

Antony, Aulnay-sous-Bois, Bièvres, Bobigny, Bois-Colombes, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, Clamart, Clichy-sous-Bois, Courbevoie, Drancy, EPT Paris-Est-Marne et Bois, Fontenay-aux-Roses, Fresnes, Gennevilliers, Grigny, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le-Plessis-Robinson, L'Île-Saint-Denis, Mériel, Montfermeil, Montreuil, Nanterre, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Stains, Suresnes, Thiais, Villemonble, Villetaneuse, Villiers-sur-Marne et le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ).

• Les marchés en cours d'exécution :

- reprises administratives de sépultures ;
- élaboration d'un plan de reprises de sépultures ;
- mise en œuvre d'un logiciel de gestion de cimetières ;
- nettoyage et entretien des cimetières ;
- assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information des cimetières.

• Les marchés notifiés en septembre 2016 :

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cimetières ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du patrimoine funéraire ;
- accord-cadre pour l'entretien des espaces verts ;
- accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations d'aménagement des cimetières et de restauration du patrimoine funéraire.

Les rencontres de la centrale d'achat

Depuis 2015, la centrale d'achat du SIFUREP organise des petits déjeuners d'information pour ses adhérents. En novembre, le petit déjeuner avait pour objectif de présenter la centrale d'achat et son fonctionnement. Il a réuni plus de 60 personnes. Début 2016, un autre petit déjeuner présentant les marchés en cours et en préparation a permis de réunir près de 70 personnes.



LE CONTRAT DE DÉLÉGATION POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

LE RÔLE DE CONTRÔLE DU SIFUREP

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP contrôle la qualité des services et négocie les tarifs pour garantir aux familles une transparence totale et un service public funéraire de qualité. Le syndicat s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public - à savoir la continuité du service funéraire et l'égalité de traitement pour tous les administrés - et veille à la protection des intérêts des familles.

LE RÔLE DU DÉLÉGATAIRE OGF

À l'issue d'une procédure de délégation de service public, la convention pour le service extérieur des pompes funèbres a été attribuée à la société OGF (marque commerciale PFG - Pompes funèbres générales) pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le délégataire a obligation de rendre compte annuellement au syndicat des prestations délivrées aux familles, de la qualité des services rendus par ses agences et de l'évolution des tarifs des prestations, et ce pendant toute la durée de la délégation.

LES CONDITIONS DU CONTRAT

LE CONTRAT S'APPLIQUE POUR LES DÉFUNTS QUI REMPLISSENT LES CONDITIONS CUMULATIVES SUIVANTES :

- le défunt est domicilié sur le territoire d'une commune du SIFUREP ;
- le défunt est décédé sur le territoire d'une des communes du SIFUREP ou sur le territoire de la ville de Paris ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire du SIFUREP ou sur le territoire de la ville de Paris ;
- la cérémonie, l'inhumation ou la crémation doivent être effectuées sur le territoire du SIFUREP.



MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire.

Elle permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, soit directement, soit par voie de gestion déléguée. En sa qualité de délégataire officiel du service extérieur des pompes funèbres et dans le cadre de sa mission, PFG ne bénéficie pas d'exclusivité. Les familles restent dans tous les cas libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

Ce service complet d'obsèques comprend :

- le convoi avec corbillard et chauffeur ;
- le cercueil pour l'inhumation ou la crémation (avec poignées et garniture étanche) ;
- le capiton ;
- les équipements complémentaires tels qu'un oreiller ainsi qu'une plaque gravée ;
- 3 porteurs ;
- l'organisation et la préparation des obsèques ;
- l'aide et l'accompagnement d'un maître de cérémonie.

À SAVOIR

PGF PEUT ÊTRE SOLlicitÉ 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 POUR PROCÉDER À TOUT ENLÈVEMENT DES CORPS SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AU TRANSPORT EN CHAMBRE FUNÉRAIRE.

CINQ AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

- 1/ Un engagement contractuel qui permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif de 1 671 € TTC pour l'année 2016.**

Cet engagement contractuel permet aux familles qui le souhaitent d'avoir un service de qualité, avec des tarifs compétitifs, et de comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.

- 2/ Pour les enfants de moins de un an**, le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que la fourniture d'un cercueil), lorsqu'un certificat de décès a été établi.

- 3/ Pour les enfants de moins de 16 ans**, le concessionnaire prend en charge 50 % des frais liés à la préparation et à l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.

- 4/ Un tarif général spécifique**, en moyenne inférieur de 6 % aux prix pratiqués par le délégataire sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire syndical.

- 5/ Les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes**, dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sont prises en charge par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du Centre communal d'action sociale (CCAS).

SERVICES CONTRACTUELS

1 099
EN 2015

+23 %

893
EN 2014

En 2015, le nombre de services contractuels augmente, passant de 893 en 2014 à 1 099 en 2015, dont :

- 501 pour le Val-de-Marne
- 302 pour les Hauts-de-Seine
- 293 pour la Seine-Saint-Denis
- 3 pour les Yvelines



L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Le périmètre d'application du contrat s'est étendu en 2015 avec les adhésions de quatre nouvelles communes.

La société OGF a procédé à 4 136 obsèques, ce qui représente une augmentation de 1,8 % par rapport à 2014.

Ces 4 136 obsèques se décomposent comme suit :

- 2 785 obsèques pour lesquelles le tarif général SIFUREP a été appliqué (inférieur en moyenne de 6 % aux tarifs pratiqués par OGF par ailleurs). Les familles ont pu choisir librement les prestations qu'elles commandaient ;
- 1 099 obsèques au tarif forfaitaire SIFUREP (également appelé « engagement ou service contractuel »). Dans ce cas, les familles bénéficient d'obsèques complètes dont les prestations sont fixées dans le cadre du contrat ;
- 252 obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes ou d'enfants de moins de un an. Ces obsèques sont prises en charge gratuitement par OGF.

+ 7 %

NOMBRE
D'OBSÈQUES
D'ENFANTS DE
MOINS DE 1 AN
243

+ 11 %

NOMBRE
D'OBSÈQUES
D'ENFANTS
DE 1 À 16 ANS
10

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Les enquêtes de satisfaction menées par le délégataire par le biais de questionnaires envoyés aux familles permettent de suivre un indice de qualité. Au niveau national le taux de retour est de 41 % en 2015. L'indice national a perdu 193 points pour atteindre 7 855 points fin 2015.

Sur les quatre secteurs de l'Île-de-France, trois d'entre eux ont progressé en 2015. Le secteur de l'Essonne a fortement progressé (+ 1 632 points) pour atteindre 5 044 points. Les indices des secteurs de Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine sont en baisse avec respectivement 4 490 et 5 384 points. Le secteur du Val-de-Marne se maintient avec 3 557 points.

OBSÈQUES DES PERSONNES DÉPOURVUES DE RESSOURCES

- 48 dans les Hauts-de-Seine
- 90 dans le Val-de-Marne
- 99 en Seine-Saint-Denis
- 15 autres départements

197
EN 2014

252
EN 2015

+ 21,8 %

EN 2015, L'ACTIVITÉ S'EST INSCRITE DANS UN CONTEXTE DE FORTE HAUSSE DE LA MORTALITÉ.



OGF ÎLE-DE-FRANCE CERTIFIÉ PAR L'ORGANISME SGS

OGF a mis en place une démarche qualité depuis plusieurs années avec un référentiel de certifications de services.

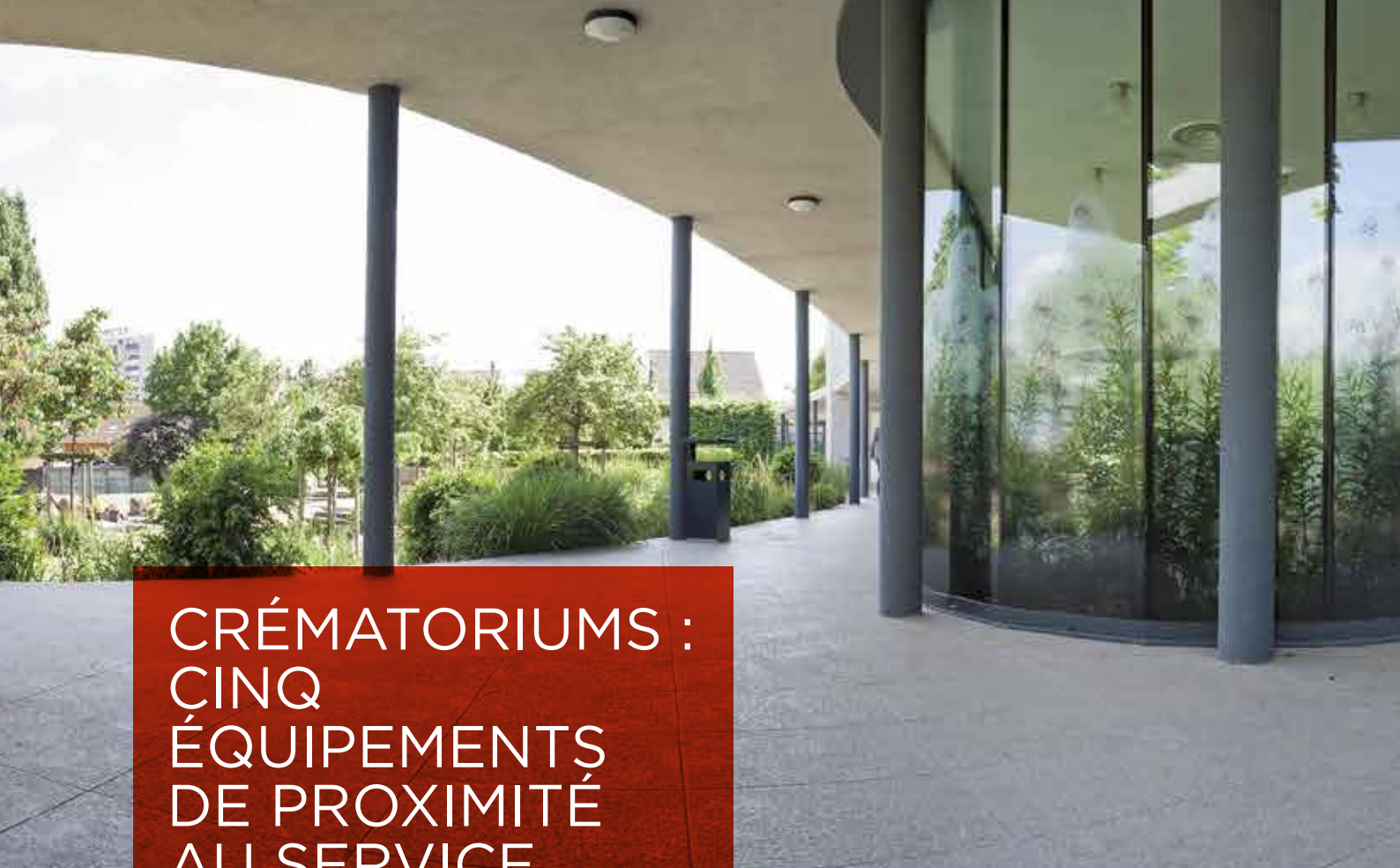
Le délégataire poursuit son partenariat avec l'organisme SGS par la mise en place de visites mystères dans les agences et lors des cérémonies.

Au cours de l'année 2015, 28 agences d'Île-de-France ont été visitées :

- Alfortville ;
- Asnières-sur-Seine ;
- Bagneux ;
- Bagnole ;
- Bobigny ;
- Bois-Colombes ;
- Drancy ;
- Épinay-sur-Seine ;
- Gennevilliers ;
- Joinville-le-Pont ;
- La Courneuve ;
- Les Lilas ;
- Les Pavillons-sous-Bois ;
- Levallois-Perret ;
- Montreuil ;
- Nogent-sur-Marne ;
- Pantin ;
- Saint-Ouen ;
- Villeneuve-Saint-Georges ;
- Villepinte.

LE CONTRÔLE DU SIFUREP : VISITES MYSTÈRES

Le SIFUREP a diligenté le cabinet BVA afin de réaliser des visites mystères au mois de juin 2014 dans l'intégralité des agences PFG des communes adhérentes. L'objectif de ces visites était de mesurer la qualité de l'accueil des usagers dans les agences OGF et de s'assurer de la bonne application des engagements tarifaires pris par OGF dans le cadre de la délégation de service public. À l'issue de la première vague d'enquêtes, des situations de non-conformité ont été mises en avant ainsi qu'un niveau de qualité d'accueil inégal. OGF a alors mis en place une série d'actions correctives. Une deuxième vague d'enquêtes a été lancée en mai et juin 2015. Un rapport a été présenté au comité syndical du SIFUREP de décembre 2015 dans lequel il est fait état de meilleures performances concernant l'accueil et la mise en valeur du contrat SIFUREP. Des efforts sont cependant à poursuivre sur les explications données aux usagers et l'identification des besoins des familles. En conséquence, une troisième vague d'enquêtes est prévue en 2016.



CRÉMATORIUMS : CINQ ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES FAMILLES

LE RÔLE DE CONTRÔLE DU SIFUREP

Face à l'augmentation de la crémation, le syndicat a négocié cinq contrats de délégation de service public pour répondre aux besoins des familles en équipements de proximité (Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et Montfermeil).

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a en charge le contrôle de l'activité des délégataires pour le compte des collectivités adhérentes (négociation et contrôle des tarifs appliqués, contrôle de la qualité de service). Les familles peuvent ainsi bénéficier d'équipements de proximité et d'un service public funéraire de qualité.

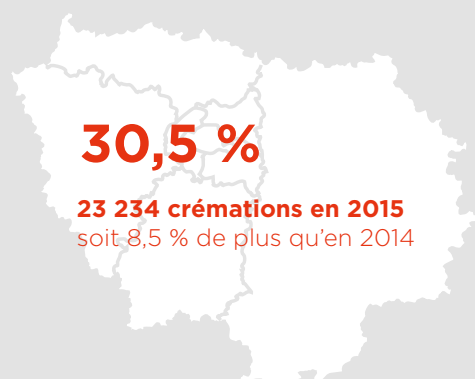
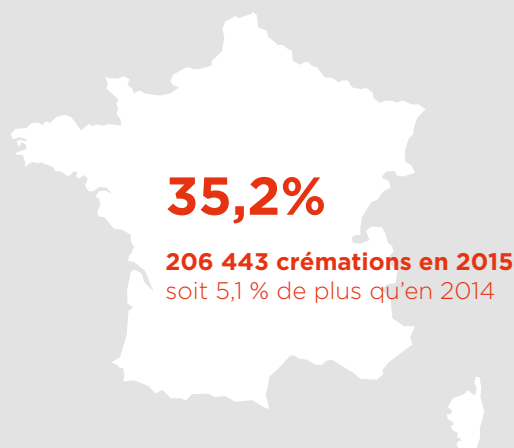
LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DES DÉLÉGATAIRES

À l'issue de procédures de délégation de service public, des conventions de concession ont été signées avec :

- la société OGF pour les crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Parc à Clamart et de Montfermeil ;
- la société G2F pour le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil ;
- la Société d'économie mixte services funéraires de la ville de Paris pour le crématorium de Champigny-sur-Marne.

Les délégataires pour principales missions de construire et d'exploiter ces équipements mais aussi de garantir la continuité du service public. Ils rendent compte de leurs activités au SIFUREP, doivent respecter l'égalité entre tous les usagers et ouvrir l'accès aux équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées.

TAUX DE CRÉMATIONS



TEMPS DE MÉMOIRE, UN HOMMAGE RENDU AUX DÉFUNTS

Dans les cinq crématoriums gérés par le syndicat, des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année à la Toussaint. Ces journées du souvenir ont pour but d'accompagner les familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation.

Il s'agit d'un moment privilégié de recueillement, mais aussi d'échanges entre familles, structures gestionnaires, représentants d'associations et du SIFUREP.

Les familles sont de plus en plus nombreuses à y participer.

Le 7 novembre, se sont déroulées les cérémonies aux crématoriums de Champigny-sur-Marne (100 personnes), du Parc à Clamart (80 personnes), du Val de Bièvre à Arcueil (150 personnes), et de Nanterre (120 personnes).

Suite aux tragiques événements survenus le 13 novembre 2015, il n'y a pas eu de cérémonie du souvenir au crématorium de Montfermeil.

QUALITÉ DE SERVICE

Dans tous les crématoriums, des registres sont mis à la disposition des familles et du public pour recueillir leurs appréciations sur la qualité des services et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Afin de s'assurer du respect continu des engagements de qualité pris vis-à-vis des usagers des crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, une démarche de certification de services a été engagée par OGF et G2F. À l'issue d'audits réguliers, réalisés par l'organisme certificateur SGS ICS, les trois crématoriums ont obtenu la certification Qualicert le 14 janvier 2014 garantissant un niveau de qualité optimal dans l'accueil et le déroulement du dernier hommage.

7 158 crémations dans les équipements du SIFUREP

MONT-VALÉRIEN
À NANTERRE :

1 767

PARC
À CLAMART :

1 395

VAL DE BIÈVRE
À ARCUEIL :

1 281

CHAMPIGNY-
SUR-MARNE :

1 290

MONTFERMEIL :

1 425

CRÉMATORIUM DU MONT-VALÉRIEN DE NANTERRE

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium de Nanterre, la convention de concession a été signée le 7 juillet 1997 avec la société OGF. L'activité du crématorium du Mont-Valérien a débuté en 1999. Il est géré par quatre personnes.

D'importants travaux de rénovation

Pour le crématorium de Nanterre, un avenant au contrat de concession a été approuvé par le comité syndical impliquant une prolongation de six ans de la durée de la délégation (soit jusqu'au 27 juin 2023), ainsi qu'une augmentation des tarifs de crémation pour faire face aux investissements.

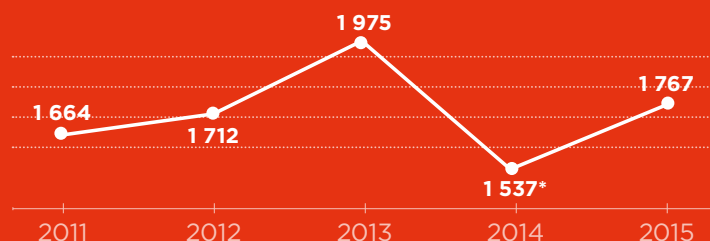
D'importants travaux ont été en effet réalisés en 2014 afin de mettre aux normes le système de filtration et créer une seconde salle de cérémonie.

Aspects financiers

Le total des recettes s'élève à **908 k€**
Le résultat net s'élève à **184 k€**

Les tarifs des crémations ont diminué de **0,59 %** en 2015, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

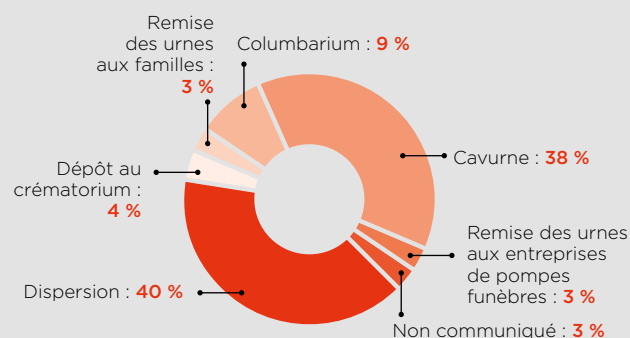
Évolution du nombre de crémations



Le nombre de crémations s'élève à 1 767, soit une hausse de 21,3 % par rapport à 2014.*

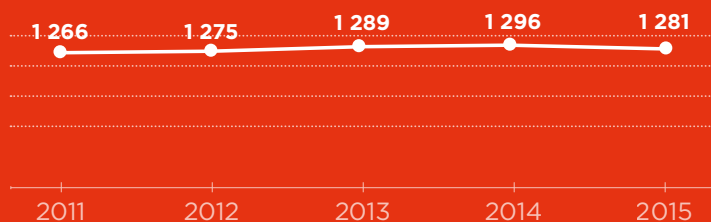
* La baisse de l'activité en 2014 est due aux travaux réalisés cette année là.

Le devenir des cendres



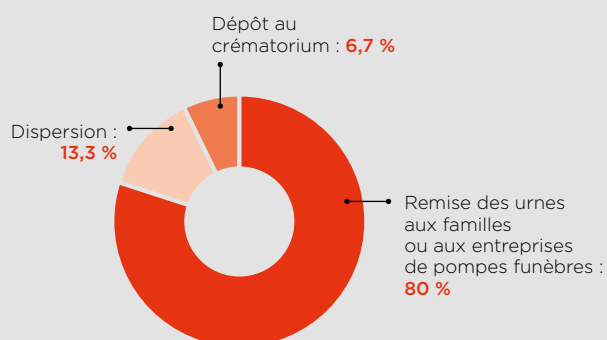
CRÉMATORIUM DU VAL DE BIÈVRE D'ARCUEIL

Évolution du nombre de crémations



Le nombre de crémations s'élève à 1 281, en baisse de 1,1 % par rapport à 2014.

Le devenir des cendres



La construction et l'exploitation de l'équipement ont été confiées par le syndicat à la société G2F, suite à une procédure de délégation de service public. La convention de concession a été signée le 5 avril 2000. Cet équipement est ouvert depuis 2002. L'équipe du crématorium est composée de trois personnes à temps complet et de deux à temps partiel.

Aspects financiers

Le total des recettes s'élève à **684 k€**
Le résultat net s'élève à **- 34 k€**

Les tarifs des crémations ont diminué de **0,72 %** en 2015, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

Découvrez le nouveau site Internet du crématorium sur :
www.crematorium-arcueil.fr



CRÉMATORIUM DU PARC À CLAMART

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 26 novembre 2004. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} février 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007. Il est situé à l'entrée du cimetière intercommunal du Parc à Clamart, œuvre de l'architecte Robert Auzelle.

L'équipe du crématorium est composée de trois personnes à temps complet et de deux à temps partiel.

Aspects financiers

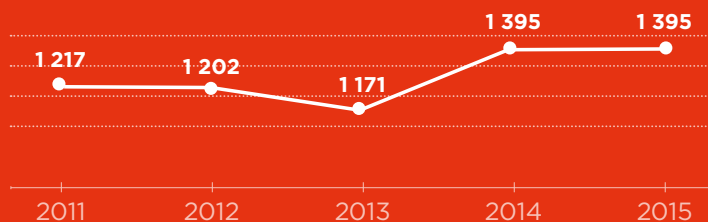
Le total des recettes s'élève à **763 k€**

Le résultat net s'élève à **162 k€**

Les tarifs des crémations ont diminué de **3,38 %** en 2015, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

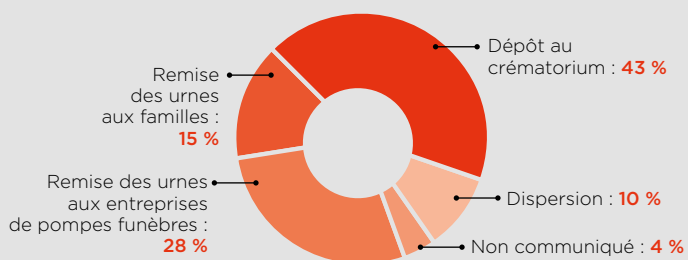
Découvrez le nouveau site Internet du crématorium sur :
www.crematorium-clamart.fr

Évolution du nombre de crémations



1 395 crémations ont été effectuées en 2015, chiffre identique à 2014.

Le devenir des cendres



CRÉMATORIUM DE CHAMPIGNY- SUR-MARNE

La Société d'économie mixte services funéraires de la ville de Paris s'est vu confier, suite à une procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, la construction et l'exploitation du crématorium de Champigny-sur-Marne.

La convention de concession est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2005. Le crématorium, en fonctionnement depuis mars 2007, est géré par une équipe de trois personnes.

Aspects financiers

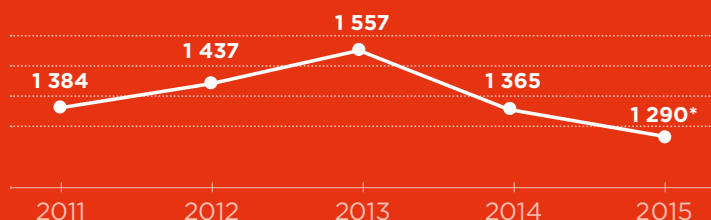
Le total des recettes s'élève à **920 k€**

Le résultat net s'élève à **67 k€**

Les tarifs des crémations ont diminué de **0,79 %** en 2015, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

En mai 2015, le SIFUREP a diligenté un contrôle financier et patrimonial dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public du crématorium de Champigny-sur-Marne. Il a conclu à la conformité du crématorium du point de vue administratif et réglementaire ainsi que sur les aspects d'ordre financier et patrimonial.

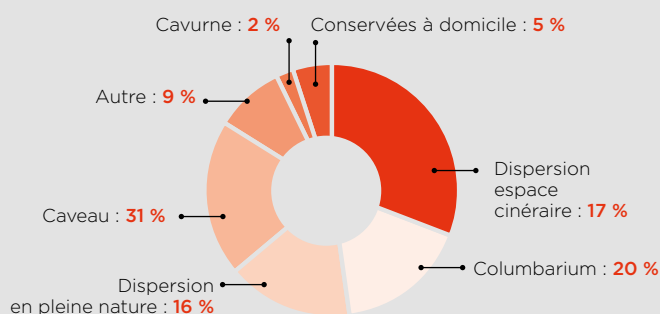
Évolution du nombre de crémations



Le nombre de crémations réalisées s'élève à 1 290 en 2015* (soit une baisse de 5,4 % par rapport à 2014).

* La baisse de l'activité en 2015 peut s'expliquer par l'ouverture récente de deux crématoriums à proximité, l'un à Saint-Soupplets, l'autre à Mareuil-lès-Meaux en Seine-et-Marne.

Le devenir des cendres



Découvrez le nouveau site Internet du crématorium sur :
<http://crematorium-champigny.fr>



CRÉMATORIUM DE MONTFERMEIL

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 2 novembre 1995 pour la construction, l'équipement et le fonctionnement du crématorium. Le crématorium est en fonctionnement depuis 1998. L'équipe se compose de 4 personnes.

Dans la mesure où le contrat de DSP vient à échéance en 2018, le comité d'octobre 2015 a lancé une procédure de DSP pour la rénovation et l'exploitation du crématorium de Montfermeil. Le comité de juin 2016 a attribué la DSP à OGF pour 24 ans. Ce nouveau contrat va permettre une mise aux normes du système de filtration. En outre, le crématorium sera totalement rénové avec la création de deux salles de cérémonie et d'un nouveau jardin cinéraire. Les travaux seront achevés en février 2018.

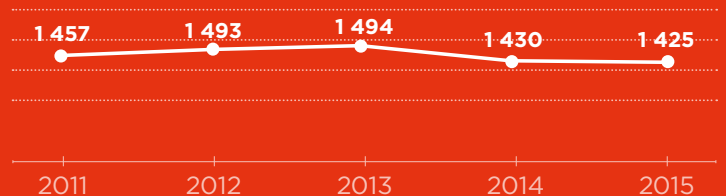
ASPECTS FINANCIERS

Le total des recettes s'élève à **629 k€**
Le résultat net s'élève à **161 k€**

Les tarifs des crémations ont diminué de **0,54 %** en 2015, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

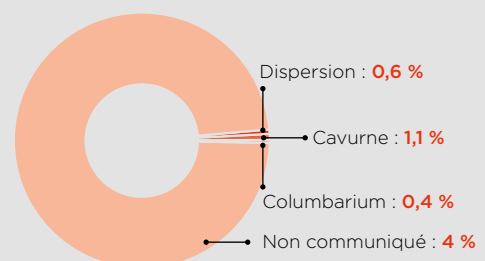
Découvrez le nouveau site Internet
du crématorium sur :
www.ville-montfermeil.fr

Évolution du nombre de crémations



Le nombre de crémations réalisées s'élève à 1 425 en 2015 (soit une baisse de 7,1 % par rapport à 2014).

Le devenir des cendres





LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

LE SIFUREP, GARANT DE LA QUALITÉ DE SERVICE

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP contrôle la qualité de service dans les chambres funéraires de Montreuil et de Nanterre auprès du délégataire OGF pour le compte des collectivités. Le syndicat négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et une disponibilité des équipements 24 heures sur 24.

LE DÉLÉGATAIRE AU SERVICE DES USAGERS

LE DÉLÉGATAIRE ASSURE AUPRÈS DES USAGERS UN SERVICE COMPRENANT AU MINIMUM :

- l'admission des corps et des cercueils ;
- la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

CE SERVICE PEUT ÊTRE COMPLÉTÉ, À LA DEMANDE DES FAMILLES, PAR LES SERVICES SUIVANTS :

- la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire ;
- la présentation des corps et des cercueils en salon privé.



La chambre funéraire accueille les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation.



CHAMBRE FUNÉRAIRE DE NANTERRE

Contrat de délégation de service public signé le 3 juillet 2007 avec OGF, après mise en concurrence.

- Durée : **22 ans**
- **1 400 admissions en 2015** (soit une augmentation de 11,1 % par rapport à 2014)
- Durée moyenne du séjour : **5,4 jours**
- Équipe de **cinq personnes à temps complet** et **une personne d'astreinte**, disponible en dehors des heures d'ouverture
- Chiffre d'affaires : **450 k€**
- Résultat net : **10,5 k€**

La chambre funéraire de Nanterre comprend :

- des locaux ouverts au public avec un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, six salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 28 cases réfrigérées, quatre tables réfrigérantes.



CHAMBRE FUNÉRAIRE DE MONTREUIL

Contrat de délégation de service public signé le 19 décembre 2007 avec OGF après mise en concurrence.

- Durée : **22 ans**
- **785 admissions en 2015** (soit une augmentation de 16,2 % par rapport à l'année 2014)
- Durée moyenne du séjour : **5,41 jours**
- Équipe de **deux personnes à temps complet** et **appui des agents du secteur** de la Seine-Saint-Denis. **Une personne d'astreinte**, disponible en dehors des heures d'ouverture
- Chiffre d'affaires : **310 k€**
- Résultat net : **- 33 380 €**

La chambre funéraire de Montreuil abrite :

- des locaux ouverts au public comprenant un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, une salle de cérémonie, quatre salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 21 cases réfrigérées.

LISTE DES DÉLÉGUÉS

(AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016)

- Membres du bureau
- Délégués titulaires
- Délégués suppléants



ALFORTVILLE

- Jacques CRESPIEN
- Christiane MAURIER - Conseillère municipale

ANTONY

- Armelle COTTENCEAU - Maire-adjointe
- Maryse LEMMET - Conseillère municipale

ARCUEIL

- Christian METAIRIE - Vice-président - Premier Maire-adjoint
- Christiane RANSAY - Maire-adjointe

ASNIERES-SUR-SEINE

- Jean-Claude BLEU - Maire-adjoint
- Danielle GUETTE - Conseillère municipale

AUBERVILLIERS

- Eric PLEE - Conseiller municipal
- Sophie VALLY - Maire-adjointe

BAGNEUX

- Nadia SEISEN - Maire-adjointe
- Claire GABIACHE - Conseillère municipale

BAGNOLET

- Brahim AKROUR - Maire-adjoint
- Hervé COMBES - Conseiller municipal

BIEVRES

- Paul PARENT - Conseiller municipal
- Eric DAUPHIN - Conseiller municipal

BOBIGNY

- Isabelle LEVEQUE - Maire-adjointe
- Kahina AIROUCHE - Maire-adjointe

BOIS-COLOMBES

- Gilles CHAUMERLIAC - Maire-adjoint
- Henri VINCENT - Maire-adjoint

BONDY

- Michel VIOIX - Premier Maire-adjoint
- Claudine BERNIERES - Maire-adjointe

BONNEUIL-SUR-MARNE

- Mohamed MAZARI - Conseiller municipal
- Nathalie ANDRIEU - Maire-adjointe

BOULOGNE-BILLANCOURT

- Philippe TELLINI - Maire-adjoint
- Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG - Conseillère municipale

BOURG-LA-REINE

- Françoise SCHOELLER - Maire-adjointe
- Virginie BARBAUT - Conseillère municipale

CACHAN

- Bernard TUPRIE - Conseiller municipal
- Pierre-Yves ROBIN - Conseiller municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- Christian FAUTRE - Vice-président - Premier Maire-adjoint délégué
- François COCQ - Maire-adjoint

CHARENTON-LE-PONT

- Valérie LYET - Conseillère municipale
- Chantal LEHOUT-POSMANTIER - Maire-adjointe

CHATENAY-MALABRY

- Gilles DEBROSSE - Conseiller municipal
- Tatiana PUYFAGES - Conseillère municipale

CHEVILLY-LARUE

- Patrick BLAS - Maire-adjoint
- Hermine RIGAUD - Maire-adjointe

CHOISY-LE-ROI

- Anne-Marie ARNAUD - Conseiller municipal délégué
- Christiane MORO

CLAMART

- Jean MILCOS - Conseiller municipal
- Yves COSCAS - Maire-adjoint

CLICHY-LA-GARENNE

- Agnès DELACROIX - Maire-adjointe
- Lora TERRINI - Conseillère municipale

COLOMBES

- Jean-Paul BOLUFER - Maire-adjoint
- Jean LORRAIN - Conseiller municipal

COURBEVOIE

- Jacques KOSSOWSKI - Président - Député-maire
- Marie-Pierre LIMOGES - Première Maire-adjointe

CRETEIL

- Jean-Pierre PAUTRAT
- Serge ROCHE - Conseiller municipal

DRANCY

- Romain DACHVILLE - Maire-adjoint
- Merzouba COCOZZA - Conseillère municipale

DUGNY

- Gérald BORDES - Conseiller municipal
- Michel CLAVEL

EPINAY-SUR-SEINE

- Sylvie BLIN - Vice-présidente - Maire-adjointe
- Salah-Eddine BOURDI - Maire-adjoint

FONTENAY-AUX-ROSES

- Jean-Claude PORCHERON - Conseiller municipal
- Michèle-Elizabeth MORIN - Conseillère municipale

FONTENAY-SOUS-BOIS

- Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR - Maire-adjoint
- Clémence AVOGNON ZONON - Maire-adjointe

FRESNES

- Alain PERRIGAULT - Maire-adjoint
- Bent Nebi ADDA - Conseillère municipale

GENNEVILLIERS

- Olivier MERIOT - Maire-adjoint
- Morgane COMELLEC-BADSI - Conseillère municipale

GENTILLY

- Patrick DAUDET - Premier Maire-adjoint
- Pascal BRAND - Maire-adjoint

GRIGNY

- Philippe RIO - Maire
- Pascal TROADEC - Maire-adjoint

ISSY-LES-MOULINEAUX

- Marie-Auguste GOUZEL - Vice-président - Conseiller municipal délégué
- Jean-Marc RADENNE - Conseiller municipal

IVRY-SUR-SEINE

- Séverine PETER - Maire-adjointe déléguée
- Evelyne LESENS - Conseillère municipale

JOINVILLE-LE-PONT

- Jeannine CHERY - Maire-adjointe
- Liliane REUSCHLEIN - Conseillère municipale

LA COURNEUVE

- Michel HOEN - Conseiller municipal
- Amine SAHA - Conseiller municipal

LA GARENNE-COLOMBES

- Olivier AUTAIN - Conseiller municipal
- Laurent ZACAROPOULOS - Conseiller municipal

L'HAY-LES-ROSES

- Vincent JEANBRUN - Maire
- Catherine GAVRIL - Maire-adjointe

L'ÎLE-SAINT-DENIS

- Alain FRANÇOIS - Conseiller municipal
- Sophie MARIOTTE - Conseillère municipale

LA QUEUE-EN-BRIE

- Robert NOVEL - Conseiller municipal
- Malika OUZZIZ - Maire-adjointe

LE BLANC-MESNIL

- Christine CERRIGONE - Première Maire-adjointe
- Thierry MEIGNEN - Maire

LE BOURGET

- Martine ROUE - Maire-adjointe
- Marie-Thérèse GITENAY - Maire-adjointe

LE KREMLIN-BICETRE

- Carole POISAT - Maire-adjointe
- Anne-Marie AMAR - Conseillère municipale

LE PERREUX-SUR-MARNE

- Jean CUVILLIER
- Yolande WOITIEZ - Maire-adjoint

LE PLESSIS-ROBINSON

- Christiane PELTIER - Conseillère municipale
- Jacques PERRIN - Premier Maire-adjoint

LE PRE-SAINT-GERVAIS

- Saïd SADAoui - Maire-adjoint
- Manuella BRISCAN - Conseillère municipale

LES LILAS

- Gérard MESLIN - Conseiller municipal
- Christian LAGRANGE - Conseiller municipal

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

- Sabrina ASSAYAG - Conseillère municipale
- Fabrice CHOLLET - Conseiller municipal

LEVALLOIS-PERRET

- Sylvie RAMOND - Maire-adjointe
- Philippe MOISESCOT - Conseiller municipal

MAISONS-ALFORT

- Catherine HERVE - Vice-présidente - Conseillère municipale
- Jean-Luc CAEDDU - Maire-adjoint

MAISONS-LAFFITTE

- Marie-Liesse SALIN - Maire-adjointe
- Ingrid COUTANT - Conseillère municipale

MALAKOFF

- Pierre-François KOECHLIN - Conseiller municipal
- Annick LE GUILLLOU - Conseillère municipale

MERIEL

- Jean-Louis DELANNOY - Maire
- Mathieu LEGRAND - Conseiller municipal

MONTFERMEIL

- Marie-Claude HUART - Maire-adjointe
- Gérard GINAC - Premier Maire-adjoint

MONTREUIL

- Florian VIGNERON - Maire-adjoint
- Gaylord LE CHEQUER - Maire-adjoint

NANTERRE

- Hassan HMANI - Vice-président - Maire-adjoint
- Patrice MARCHAL - Conseiller municipal

NOGENT-SUR-MARNE

- Pascale MARTINEAU - Conseillère municipale
- Florence FOSSÉ - Maire-adjointe

NOISY-LE-SEC

- Karim HAMRANI - Maire-adjoint
- Laurence CORDEAU - Maire-adjointe

ORLY

- Paul FAROUZ - Maire-adjoint
- Dahmane BESSAMI - Conseiller municipal

PANTIN

- Kawthar BEN KHELIL - Conseillère municipale
- David AMSTERDAMER - Maire-adjoint

PIERREFITTE-SUR-SEINE

- Guy JOUVENELLE - Vice-président - Conseiller municipal
- Edith NAVE - Maire-adjointe

PUTEAUX

- Anne-Laure LEBRETON - Conseillère municipale
- Raymonde MADRID - Conseillère municipale

RIS-ORANGIS

- Véronique GAUTHIER - Maire-adjointe
- Michel LIGIER - Conseiller municipal

ROMAINVILLE

- Patrice CALSAT - Maire-adjoint
- Ange GALION - Conseiller municipal

ROSNY-SOUS-BOIS

- Sabrina ADJAM HAMMOUR - Maire-adjointe
- Danielle PINCHON - Conseillère municipale

RUEIL-MALMAISON

- Anne ROUBY - Maire-adjointe
- Olivier GODON - Conseiller municipal

RUNGIS

- Béatrice WILLEM - Première Maire-adjointe
- Antoine MORELLI - Maire-adjoint

SAINT-DENIS

- Chérifa ZIDANE - Maire-adjointe
- Bertrand GODEFROY - Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- Jacqueline VISCARDI - Conseillère municipale
- Nicole CERCLEY - Première Maire-adjoint

SAINT-OUEN

- Brigitte BACHELIER-ZUCCHIATTI - Maire-adjointe
- Marie-Louise MAGRINO - Conseillère municipale

SCEAUX

- Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE - Conseillère municipale
- Catherine ARNOULD - Conseillère municipale

STAINS

- Olivier MATHIS - Premier Maire-adjoint
- Mathieu DEFREL - Conseiller municipal

SURESNES

- Joséphine TILQUIN - Vice-présidente - Conseillère municipale déléguée auprès du Maire
- Sophie DE LAMOTTE - Conseillère municipale

THIAIS

- Guylaine TORCHEUX - Maire-adjointe
- André MARTINS - Conseiller municipal

VALENTON

- Hélène SISSLER - Maire-adjointe
- Laurent PERICHON - Premier Maire-adjoint

VANVES

- Daniel BAROIS - Maire-adjoint
- Françoise SAIMPERT - Maire-adjointe

VILLEJUIF

- Laurence LOUDIERE - Maire-adjointe
- Edouard OBADIA - Maire-adjoint

VILLEMOMBLE

- Pascale LE DUVEHAT - Maire-adjointe
- Gaëtan CAPDEVILLE - Conseiller municipal

VILLENEUVE-LA-GARENNE

- Jean-François CROZZOLO - Conseiller municipal
- Emilie LACAZE - Conseillère municipale

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- Daniel HENRY - Premier Maire-adjoint
- Charles KNOPFER - Maire-adjoint

VILLEPINTE

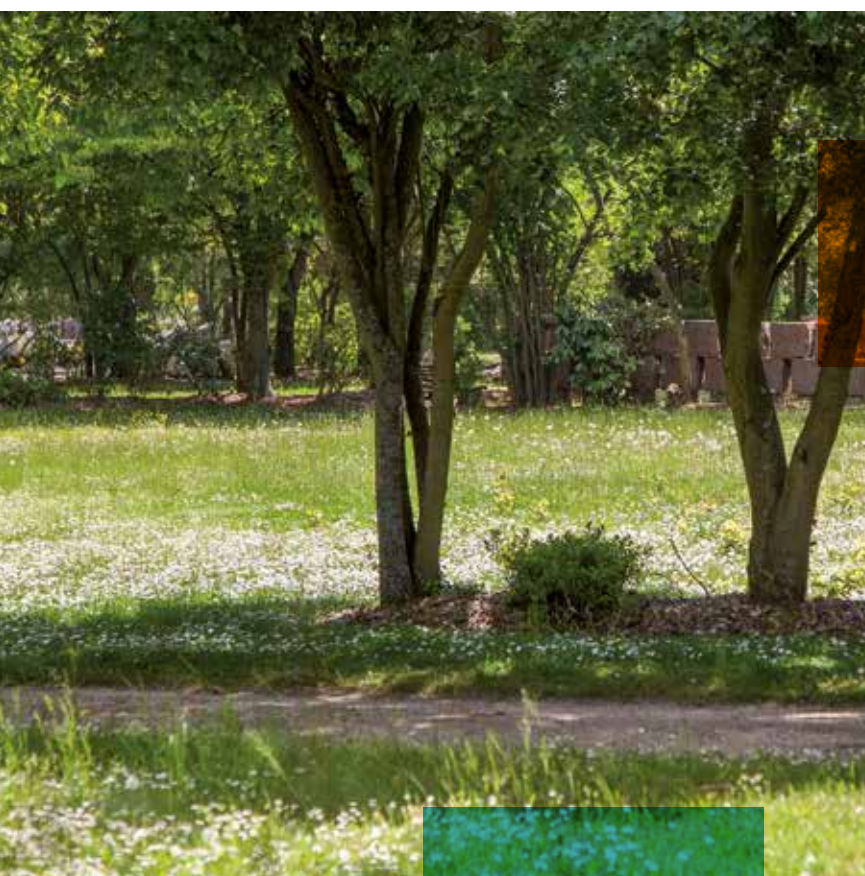
- André MARIAGE - Maire-adjoint
- Christine PERRON - Conseillère municipale

VILLETANEUSE

- Carinne JUSTE - Vice-présidente - Maire
- Isabelle LE BIHAN - Conseillère municipale

VITRY-SUR-SEINE

- Philippe BEYSSI - Maire-adjoint
- Rémi CHICOT - Maire-adjoint



SIFUREP
173-175 rue de Bercy
CS 10205
75 588 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00
www.sifurep.com

SIFUREP



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE